

**AMENUCOURT
VAL D'OISE
CANTON DE
VAUREAL**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique le 1^{er} octobre 2018 sous la présidence de Frédérique CAMBOURIEUX, Maire d'Amenucourt.

Membres élus : 9:

Membres présents : 6

Frédérique CAMBOURIEUX, Alain ZAPPELINI, Thierry DELAPORTE, Marie-Thérèse LERET, Laurent MARQUOT, Pascal FRANCOIS, Sébastien LEBARQUE

Membres absents ou excusés :

Lémy DILUKEBA ayant donné pouvoir à Marie Thérèse LERET

Christine POURRE ayant donné pouvoir à Frédérique CAMBOURIEUX

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du lundi 11 juin 2018
- Délibérations à prendre
- Point sur les affaires en cours
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : M LEBARQUE Sébastien

Ouverture de la séance : 19h35

A l'ouverture de la séance, M MARQUOT Laurent, conseiller municipal présente sa démission à Mme le Maire et quitte l'assemblée.

-Approbation du procès verbal du 11 juin 2018

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

1-Délibérations à prendre

-Transfert de la compétence eau à la CCVVS

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe)

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement donnant la faculté aux communes membres des communautés de communes n'exerçant pas la compétence eau ni à titre optionnel ni à titre facultatif, de différer ou non le caractère obligatoire du transfert intercommunal de la compétence eau du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5214-16 et suivants ;

Considérant que les communes doivent se positionner par délibération avant le 30 juin 2019 soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- VOTE contre à l'unanimité,
- DECIDE de S'OPPOSER au transfert de la compétence eau ;

Transfert de la compétence assainissement à la CCVVS

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe)

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement donnant la faculté aux communes membres des communautés de communes n'exerçant pas la compétence assainissement ni à titre optionnel ni à titre facultatif, de différer ou non le caractère obligatoire du transfert intercommunal de la compétence assainissement du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5214-16 et suivants ;

Considérant que les communes doivent se positionner par délibération avant le 30 juin 2019 soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- VOTE contre à l'unanimité
- DECIDE de S'OPPOSER au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 et de le reporter au 1^{er} janvier 2026

Rapport CLETC- compétence GEMAPI

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),

Vu l'article L 211-7 du code de l'environnement,

Vu l'article L5211-5 du CGCT,

Considérant que les communes doivent se positionner par délibération avant le 25 décembre 2018 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

-DECIDE de NE PAS APPROUVER ce rapport; et vote contre à l'unanimité.

Achat de parcelle rue des Moulins

Suivant l'exposé de Madame le Maire concernant le courrier reçu de la SCP BLONDEL ET CREPIN

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à l'achat de parcelle cadastrée D 447 sise rue des Moulins entre le 17 et 23 -95510 AMENUCOURT pour un montant de 1000€ appartenant à M Derobert. Cette somme est inscrite au BP 2018.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2- Point sur les affaires en cours

Tennis : Mme le Maire informe le conseil d'un devis pour remettre le terrain en état d'un montant de 80.000 € H.T.

Un devis sera demandé pour la création d'un city stade.

Roconval : La petite maison près du parking de Roconval étant en ruine et dangereuse pour les riverains sera démolie et évacuée. 2 devis d'un montant de 3816 € ttc et 2300 €ttc nous sont parvenus.

Le conseil approuve à l'unanimité le devis d'un montant de 2300 €

RD37 :

Mm le Maire informe le conseil de la proposition de projet du conseil départemental pour la mise en sécurité de la RD 37 niveau route St Léger, les travaux devraient commencer en octobre.

3- Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de séance à 21.15

Le Maire

Frédérqie CAMBOURIEUX

Délibérations prises lors de la séance :

17-Transfert de compétence eau CCVVS

18- Transfert de compétence assainissement CCVVS

19- Achat de parcelle M Derobert

20- Rapport CLETC compétence GEMAPI

MEMBRES PRESENTS	SIGNATURES
Frédérique CAMBOURIEUX-Maire	Présente
Alain ZAPPELINI-Adjoint au Maire	Présent
Thierry DELAPORTE- Adjoint au Maire	présent
Marie Thérèse LERET- Adjoint au Maire	Présente
Pascal FRANCOIS	Présent
Laurent MARQUOT	Présent
Christine POURRE	Absente
Sébastien LEBARQUE	Présent
Lemy DILUKEBA	Absent